



Pépite

Pôle Étudiant Pour l'Innovation,
le Transfert, l'Entrepreneuriat

**Les actions de l'État en faveur
de l'entrepreneuriat étudiant**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

GRUPE



MINISTÈRE



Pépité

Pôle Étudiant Pour l'Innovation,
le Transfert, l'Entrepreneuriat

Pour toutes informations, rendez-vous sur
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pepité

GRUPE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

MENESR/Depcom



Pôle Étudiant Pour l'Innovation,
le Transfert, l'Entrepreneuriat

Les dispositifs d'accompagnement pour l'Entrepreneuriat Étudiant

- Un Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat - PEPITE - sur chaque site d'enseignement supérieur et recherche
- La généralisation des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation pour les étudiants dans toutes les filières, tous les cursus, de la licence au doctorat
- La création du statut national « Étudiant-Entrepreneur » pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projet de création d'entreprise
- Le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, dans le cadre du dispositif i-LAB

Les objectifs des PEPITE

- La diffusion des ressources pédagogiques en entrepreneuriat et en innovation auprès des établissements
- La sensibilisation et la formation des étudiants à l'entrepreneuriat et à l'innovation
- L'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants et des jeunes diplômés avec le soutien de leurs partenaires
- La mise en réseau des porteurs de projets avec les structures d'accompagnement et de financement
- L'attribution d'un statut national d'« Étudiant-Entrepreneur » aux étudiants ou aux jeunes diplômés porteurs d'un projet de création d'entreprise en lien avec les établissements
- L'accès à des concours, notamment au Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, dans le cadre du dispositif i-LAB



Pôle Étudiant Pour l'Innovation,
le Transfert, l'Entrepreneuriat

Le statut national « Étudiant-Entrepreneur »

- La possibilité de substituer le stage par le projet entrepreneurial de l'étudiant
- L'opportunité pour l'étudiant ou le jeune diplômé de s'inscrire à un diplôme d'établissement « Étudiant entrepreneur » (D2E) délivré par un établissement du PEPITE
- L'accessibilité à un lieu de coworking du PEPITE
- Le co-accompagnement par un entrepreneur, un enseignant-chercheur ou une structure d'accompagnement
- La mise en réseau avec les acteurs de l'écosystème, notamment du financement
- L'accès à des concours régionaux et nationaux comme le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant dans le cadre du dispositif i-LAB

Le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant

dans le cadre du dispositif national d'aide à la création d'entreprises innovantes : i-LAB

Favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes par les étudiants et les jeunes diplômés

■ Conditions à remplir

- Étudiant ou jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans
- Porteur de projet ou ayant créé une entreprise innovante
- Tout projet reposant sur une innovation technologique ou une innovation non-technologique

■ Dotation

- Des prix de 5 000 € ou de 10 000 € et 3 Grands Prix pour les plus prometteurs
- Ouverture des candidatures début février, dépôt des dossiers auprès du PEPITE de rattachement du candidat